

Le Parlement : Fonctions et Procédure Législative

[CapConcours](#)

Le Parlement : Fonctions et Procédure Législative

Sommaire

1. Les Typologies de Lois
2. Les 5 Étapes de la Procédure Législative

1. Les Typologies de Lois

Le Parlement vote la loi et consent l'impôt. Il existe différents types de lois:

- **La loi organique:** Complète et précise la Constitution pour l'organisation des institutions. Elle exige une majorité absolue et un contrôle de constitutionnalité préalable.
- **La loi de finances (budget):** Prévoit les recettes et dépenses de l'État pour l'année. Elle a des délais d'adoption très stricts.
- **La loi programme:** Fixe les objectifs économiques et sociaux du Gouvernement.
- **La loi ordinaire:** Régit la vie sociale courante.

2. Les 5 Étapes de la Procédure Législative

1. **L'Initiative:** Elle appartient au Président (Projet de loi) et aux parlementaires (Proposition de loi).
2. **L'Examen:** Le texte est étudié en commission spécialisée dans les deux chambres (la navette parlementaire).
3. **Le Vote:** Adoption en séance plénière. Le vote est personnel (une seule procuration autorisée).
4. **La Promulgation:** Acte du Président de la République (sous 30 jours, 5 jours en urgence) qui authentifie la loi et ordonne son exécution.
5. **La Publication:** Insertion au Journal Officiel. C'est ce qui rend la loi obligatoire pour les citoyens.

À retenir

- **Notions clés :** reprenez les définitions, les organes et les mécanismes présentés dans cette leçon.
- **Méthode :** distinguez les compétences, les procédures et les exemples avant de répondre.
- **Révision :** vérifiez votre compréhension avec le QCM ci-dessous.

CapConcours — Préparation aux concours de la fonction publique de Côte d'Ivoire.